

I.2017.12.13.1.3

1.3– Point d'information : contribution aux Assises Nationales de la Mobilité

Les Assises Nationales de la Mobilité lancées le 19 septembre 2017 sous l'égide du Premier Ministre, Monsieur Edouard Philippe, constituent une large consultation à destination des tous les acteurs du territoire avec une attention particulière portée aux transports de la vie quotidienne.

Organisées sur trois mois, de mi-septembre à mi-décembre 2017, l'objectif de cette démarche est la préparation d'une Loi d'Orientation des Mobilités Intérieures qui sera présentée au premier trimestre 2018.

Afin de faire émerger les besoins et attentes prioritaires de tous les citoyens sur les questions de la mobilité, six thématiques prioritaires ont été identifiées :

- **l'environnement** : des mobilités plus propres, réduire l'empreinte environnementale des déplacements ;
- **le numérique** : des mobilités plus connectées, accélérer la révolution numérique dans les transports pour anticiper les mutations de la mobilité ;
- les fractures sociales et territoriales: des mobilités plus solidaires, réduire les fractures territoriales, pour faire de la mobilité physique un moteur de la mobilité sociale ;
- **l'intermodalité** : des mobilités cohérentes et complémentaires, pour mieux articuler toutes les offres et les rendre plus attractives, offrir une vraie alternative à la possession d'un véhicule individuel ;
- **la sécurité et sureté** : des mobilités plus sûres, réduire les accidents et les risques liés aux mobilités ;
- **la gouvernance et financement** : des mobilités plus soutenables, équilibrer les modèles économiques, dégager des ressources financières à la hauteur des besoins et rendre la gouvernance plus efficace.

Le dispositif global de travail mis en place par le ministère repose sur :

- **le Conseil d'Orientation des Infrastructures** : pour préparer la future loi de programmation et de financement des infrastructures ;
- **six ateliers thématiques**, pour traiter les six thématiques prioritaires ;
- **une quinzaine d'ateliers territoriaux** : pour le grand public, organisés par les préfets de région sous forme de réunion publique dans des lieux représentatifs de la diversité des territoires ;
- **un atelier innovation** : pour donner la parole à tous ceux qui innovent et accélérer le développement de nouvelles solutions.

La contribution de Tisséo Collectivités s'articule autour de :

- **l'atelier territorial** qui s'est tenu à Pibrac le 13 novembre 2017 à l'occasion duquel Tisséo Collectivités est intervenu notamment sur le contexte mobilités des Métropole en effectuant un focus sur le Projet Mobilités 2020.2025.2030 ;
- **une participation aux groupes de travail du GART**, activement engagé aux côtés du ministère (réunions de travail des 13 et 14 novembre 2017 à Paris) ;
- **un cahier d'acteur** qui sera remis à la Ministre et dans lequel sont rappelés le contexte territorial de la Grande Agglomération Toulousaine, la nécessaire ambition portée par le Projet Mobilités ainsi que les enseignements et propositions pour la future Loi d'Orientation des Mobilités ;
- **la communauté d'innovateurs issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt** lancé par Tisséo Collectivités en mars dernier (105 contributeurs) a été mobilisée notamment pour répondre au questionnaire « Innovation » mis en ligne dans le cadre des Assises.

Le cahier d'acteurs se structure de la façon suivante :

1/ Une mise en contexte du territoire et un rappel de la stratégie mobilités et des actions principales inscrites dans le Projet Mobilités 2020.2025.2030 (dont la prospective financière, le travail engagé dans le cadre du Pacte Etat Métropole),

2/ Des propositions pour enrichir la Loi d'Orientation des Mobilités, développées sous les 3 grands thèmes suivants :

- **soutenir et accompagner le financement de grands projets d'infrastructures métropolitaine et notamment la 3^{ème} ligne de métro de la métropole toulousaine** (financement direct de l'État, déploiement de leviers spécifiques équivalents au Grand Paris Express, préservation du Versement Transport, intégration de Toulouse au corridor européen RTE-T, coordination des compétences en termes de sécurité et sûreté, vers une gouvernance des données de mobilités) ;
- **favoriser et mieux organiser les mobilités urbaines durables** (mise en œuvre du principe de cohérence urbanisme-mobilités par des pactes urbains renforcés, coordination renforcée des Autorités Organisatrices des Mobilités, vers un tandem Région – AOM pour une coproduction des SRADDET, renforcement de la politique cyclable, accompagnement de la transition énergétique)
- **faciliter l'innovation et les partenariats** (aides financières directes, assouplissement de la réglementation notamment pour les véhicules autonomes, organisation de la mobilité de type MaaS, soutien aux démarches management de la mobilité, facilitation des montages domaniaux public-privé complexes, simplification des procédures relatives à la réalisation de grands projets d'infrastructures)

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

PREND ACTE de la contribution aux Assises Nationales de la Mobilité.